

Grille de sélection AAP Coopération. La notation du projet a lieu au regard des effets attendus du projets final. Le seuil de sélection est de 60/100				
Critères de sélection		Notation du critère		Note du projet
1. Lien à la stratégie locale de développement / 10	Le projet répond à la stratégie locale de développement et aux enjeux du territoire (besoin identifié pour le territoire, soutien à la ruralité, ...) et a un effet réel sur le développement local Stratégie locale de développement du GAL : - Faciliter l' échange et la vie locale pour mieux vivre ensemble par l'appropriation du territoire ; - Accompagner les changements de pratiques vers les transitions , préserver les ressources et favoriser une mobilité douce, responsable et décarbonée ; - Relocaliser l'économie par l'attractivité et la captation de valeur ajoutée ; - Favoriser un tourisme écoresponsable 4 saisons accessible à tous les publics.	non	-10	
		faiblement	2	
		moyennement	6	
		fortement	10	
Total Lien à la Stratégie et Rayonnement / 10				0
2. Innovation / 10	- Dans le rayon d'action (limité à l'échelle du GAL) du projet ci-dessus, le projet contribue à l' émergence de nouveautés (produit, activité, service) ; - Le projet permet de satisfaire un besoin identifié mais peu ou pas satisfait à l'échelle du territoire ; - Le Projet met en œuvre une forme originale (nouvelle et / ou non éprouvée) de moyen (organisation, communication, méthode, pratique de travail, process de production, matériaux d'équipements, etc.), ET/OU prévoit un suivi évaluation .	non	-5	
		faiblement	2	
		moyennement	6	
		fortement	10	
3. Mobilisation des réseaux / 10	- Le projet mobilise le réseau des acteurs de la filière (conception / adaptation du projet) ; - Le projet prévoit un travail avec des acteurs de secteurs extérieurs à celui du projet (écoles, citoyens, associations du territoire, ...) ; - Le projet s'appuie sur des démarches de concertation / participation et les met en oeuvre.	non	0	
		faiblement	2	
		moyennement	6	
		fortement	10	
4. Ancrage territorial / 10	Le projet s'articule avec les politiques territoriales (schéma de développement économique, stratégie touristique, redynamisation des centres-bourgs, politique logement, etc.) et/ou met en oeuvre un partenariat public / privé formalisé (collectivité locale)	Oui / Non	0 oui : 0 1 oui : 6 2 oui : 10	
	Le projet valorise directement OU intègre/utilise une ou plusieurs ressources, un produit, un matériau, un savoir-faire local	Oui / Non		
Total Principes LEADER / 30				0
5. Transition énergétique et écologique / 20	- Le projet contribue à la transition énergétique (réduction des consommations, amélioration de l'efficacité, et déploiement des énergies renouvelables) ; - Le projet contribue à limiter son impact écologique (Gaz à effet de serre, milieu naturel et biodiversité, ressources naturelles) ; - Le projet contribue aux changements de comportements en faveur des transitions écologiques et énergétiques.	Contribution négative	-10	
		Contribution neutre	0	
		Contribution faible	4	
		Contribution moyenne	12	
		Contribution forte	20	
Total Transition Energétique et Energétique / 20				0
6. Envergure du projet de coopération / 10	Evaluation du nombre d'opérateurs concernés par le projet	Concerne au moins 2 GALs	5	
		Concerne au moins 3 GALs	8	
		Concerne un GAL / territoire à l'international	10	
7. Multisectoriel / 10	Le projet contribue à la mise en lien d'acteurs de mondes à priori différents. Le projet est à la croisée de thématiques diverses et à priori éloignées.	Non	0	
		2 secteurs	6	
		Au moins 3 secteurs	10	
8. Plus-value de la coopération / 10	Le projet permet un enrichissement mutuel des acteurs de la coopération	Partage de connaissance, de pratiques, d'expérience	-5	
		Analyse et réflexion commune	6	
		Mutualisation de moyens pour la co-construction/co-réalisation d'un projet commun	10	
9. Transposabilité du projet, communication et valorisation du projet / 10	Le projet est transposable à d'autres territoires (au sein et en dehors du GAL). Il prévoit une communication et une valorisation efficace du projet : canaux, forme (rapport, films, ouvrage grand public, etc.), moyens (temps humain consacré, qualité de production, montant, diversité des canaux de diffusion, etc.), échéance de communication, largeur du territoire de diffusion	Pas de communication spécifique prévue et peu transposable	0	
		Communication spécifique faiblement efficace et projet faiblement transposable	2	
		Communication spécifique moyennement efficace et projet moyennement transposable	6	
		Communication spécifique fortement efficace et projet fortement transposable	10	
Total Thématique / 40				0
Total Critères / 100				0